

QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN A M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'EXTENSION DU PARC A CONTENEURS DE PONT-A-CELLES ET L'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX DE PARCS A CONTENEURS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'extension du parc à conteneurs de Pont-à-Celles et l'amélioration des réseaux de parcs à conteneurs ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, l'état d'avancement du dossier d'extension du parc à conteneurs de la Commune de Pont-à-Celles est au point mort depuis un long moment.

Une proposition visant le regroupement des enveloppes concernant les parcs à conteneurs nouveaux et en extension a été élaborée. Cette enveloppe unique devait permettre aux intercommunales, en cas de solde sur l'enveloppe globale, d'introduire un dossier de subside pour de nouveaux projets visant l'amélioration du réseau des parcs à conteneurs. Cette proposition a, malheureusement, été rejetée.

J'aimerais que vous fassiez le point sur ce dossier.

Un nouveau programme d'investissement dans le volet Infrastructures est-il prévu dans le cadre du Plan wallon des déchets ?

Que sont devenus les nouveaux projets dont le Gouvernement wallon a pris acte, mais sans prévoir de réserve budgétaire ? Sont-ils tous en stand-by ?

Un nouveau programme d'investissements est-il prévu ? Si oui, de quel montant ? Selon quel calendrier ?

Selon quel calendrier, selon vous, pourrions-nous voir le projet d'extension du parc de Pont-à-Celles aboutir, alors qu'il ne manque que le financement de la Région ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, parfois, sur ce genre de question, on oublie que l'on est dans le coût-vérité des déchets, mais rien n'empêche aux structures, quelles qu'elles soient, de construire les parcs à conteneurs ou d'autres infrastructures de déchets. La subsidiation n'est pas absolument obligatoire.

Le 19 mars 2009, le Gouvernement wallon avait pris acte du plan d'investissement actualisé en matière d'infrastructures de gestion des déchets. Plusieurs projets de parcs à conteneurs repris à l'annexe II ont été concrétisés et sont en service, mais aucun subside n'a encore pu être octroyé, faute de réserve budgétaire pour ces dossiers. En fait, le programme complet de tout ce qui avait été fait à l'époque, représente, aujourd'hui, un peu plus de 200 millions d'euros qui ont été octroyés, et au-delà desquels on n'a pas de capacité, via le Fonds des déchets, d'avoir des revenus suffisants des taxes déchets. Il faut pouvoir inventer une nouvelle alimentation de la taxe déchets. Il n'y a pas de génération spontanée, il n'y a pas de miracle dans le domaine.

Afin de faire le point sur la situation, tant pour les infrastructures existantes en attente de subsides que pour les nouvelles infrastructures, un moratoire a été fixé pour l'année 2015 quant à l'octroi de nouvelles promesses fermes de subsidiation.

Dès lors, une réévaluation des besoins est effectuée dans le cadre des travaux d'élaboration du futur Plan wallon des déchets. Je reviens à la discussion de tout à l'heure sur des investissements qui, parfois, se chiffrent en dizaines de millions d'euros, et qui s'avèrent, lorsque l'on regarde les chiffres, inutiles. Il importe de se confronter à la réalité budgétaire, surtout lorsqu'elle est confortée par le manque de nécessité sur le terrain de certains types d'infrastructures. Ce n'est pas le cas pour les parcs à conteneurs, et je suis bien conscient qu'il faut non

seulement, sans doute, améliorer le réseau existant, mais surtout mettre à niveau toute une série de parcs à conteneurs de la toute première génération, qui ont besoin d'être améliorés.

Les intercommunales ont été invitées à faire part de leurs besoins en matière de nouveaux parcs à conteneurs ou d'extensions de parcs existants. Le point a été abordé le 8 juin dernier, lors de la plateforme de concertation entre la Copidec, l'administration et mon cabinet. La réelle nécessité des propositions reçues sera ensuite analysée au regard des moyens budgétaires pouvant y être alloués. Quand on voit, aujourd'hui, le réseau global des parcs à conteneurs, je pense que l'on en a, sauf exception, suffisamment. Maintenant, ce qu'il faut faire, c'est développer ceux-là et les mettre à niveau, les étendre le cas échéant, avec un taux de subvention qui doit être bien pensé entre la part régionale, mais aussi une part de l'intercommunale ou du consommateur.

Aujourd'hui, 85 % de subventions, je dirais que cela n'arrête personne. Il n'y a jamais une intercommunale qui refuse un parc à conteneurs subventionnés à 85 %. Je pense qu'il faut aller vers des subventions un peu moins généreuses pour faire en sorte que l'on mesure bien la nécessité absolue des investissements avant de les faire. Et de manière générale, sur la gestion de cette enveloppe du Fonds des déchets, il importe de bien réfléchir aux investissements qui sont prioritaires. C'est pour cela que j'ai demandé aux intercommunales leurs priorités en matière de parcs à conteneurs, mais aussi le reste. C'est aussi ces subventions qui alimentent la création d'incinérateurs, de biométhaniseurs ou d'autres structures.

Il importe d'avoir une vision globale des investissements nécessaires sur les dix ans à venir et le coût qui sera lié à tout cela, de manière à pouvoir faire autre chose que signer des promesses fermes de subvention, sans pouvoir les payer.

M. le Président. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Elle appelle quelques répliques.

La première, c'est que le parc dont on parle a fêté ses 20 ans, et que, aujourd'hui, on trie un X nombre de fois plus de déchets qu'il y a 20 ans. On est dans un projet : aujourd'hui, il y a 24 conteneurs prévus dans l'extension sollicitée, alors qu'aujourd'hui on a 8 conteneurs. Je pense que vous l'avez bien dit, il faut maintenant mettre à niveau les parcs existants. Je rappelle que, par exemple, ce parc à conteneurs a été financé exclusivement par les deniers de notre commune, on était les premiers au sein d'intercommunale à avoir un parc à conteneurs. Il a vieilli et, aujourd'hui, il ne répond plus aux attentes, eu égard aux parcs à conteneurs construits récemment.

Je vous invite à venir sur place, venez avec moi, venez voir ce parc à conteneurs, et vous verrez que l'on a besoin de cette extension.

Le moratoire en 2015, cela veut dire qu'en 2016, la porte est ouverte. Je vous invite à y réfléchir et à remettre sur le métier cette extension, parce que, ici, en plus, on a le permis, on a la part du financement de l'intercommunale, et il ne reste que cette petite promesse ferme de subventions.